

MAIRIE
DE
SAINT-ANTOINE L'ABBAYE



NOËL DES LUMIERES
A SAINT-ANTOINE L'ABBAYE
Les 5 et 6 Décembre 2026
« Artisanat et produits du terroir »

ORGANISATEUR

Mairie de Saint Antoine l'Abbaye

NOM DU CANDIDAT

.....

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Justificatif professionnel (Kbis, carte de marchand ambulant, MSA, RC, RM, Maison des artistes, avec photo d'identité...)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour vente sur foires et marchés
- Photographies des produits exposés et du stand.

Dossier à retourner complété, signé et accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

MAIRIE
Place Ferdinand Gilibert
38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE

Ou par email à : secretariat@stantoinelabbaye.fr

REGLEMENT NOËL DES LUMIERES

En date du 27/04/2026

1. INSCRIPTIONS

> **Seuls les exposants justifiant d'un statut professionnel, artisans, producteurs, artistes, (revente interdite) peuvent participer au marché.** L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un commerçant si les produits proposés sont de qualité et si ce sont des produits qu'il estime importants sur un marché de Noël. Les produits proposés doivent être « **Made in France** ». Tout produit ne répondant pas à ce critère se verra refusé lors de la manifestation. L'organisateur pourra refuser une inscription si les produits proposés le sont aussi par plusieurs artisans ou producteurs déjà sélectionnés, ou par des commerçants du village.

> **La participation est obligatoire les 2 jours** ainsi que le respect des horaires d'arrivée et de départ du marché (Cf horaires partie 4 Déroulement).

> **Pièces à joindre obligatoirement à la demande d'inscription :**

- photocopie d'un justificatif de statut professionnel (carte professionnelle, MSA, CM, maison des artistes, RCS, avec photo d'identité...)
- attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour vente sur foires et marchés.
- photographies du stand et le descriptif précis pour les produits d'artisanat.

> **Tout dossier incomplet sera systématiquement mis sur liste d'attente.**

> **La date limite de retour des dossiers d'inscription est fixée au lundi 5 octobre 2026** à l'adresse suivante : **Mairie, place Ferdinand Gilibert 38160 Saint Antoine l'Abbaye** ou par email à : secretariat@stantoinelabbaye.fr
Au-delà de cette date, les dossiers seront mis sur liste d'attente et honorés en fonction des emplacements disponibles.

> **Après étude de la demande d'inscription par la commission qui se réunira une fois par mois,** les exposants recevront un mail de confirmation ou de refus dans la semaine qui suit cette commission.

> **En cas d'absence des exposants le jour du marché,** le règlement des emplacements restera acquis à la mairie à titre de dédommagement.

Il en va de même si l'exposant annule son inscription, pour quelque motif que ce soit, après le **20 novembre 2026**. De plus, l'emplacement ne pourra être cédé à un tiers, sous quelque forme que ce soit. Il est interdit de convenir d'une sous-location ou d'une cession, même partielle, du droit de mise à disposition ou d'exploitation avec un tiers. Si un tiers se présente à la place de l'exposant le jour J, il sera refusé par l'organisation.

> **Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure** (neige abondante, verglas, aléas météorologiques...). En cas d'alerte climatique mise en place par Météo France, aucun remboursement ne sera effectué auprès des exposants.

> **Les exposants en signant leur demande d'inscription acceptent de ce fait le règlement.**

2. EMPLACEMENTS ET TARIFS

Afin d'assurer un équilibre dans la répartition des exposants, le choix du type de stand sera fait par l'organisation.

> **Emplacements au mètre linéaire** : Le nombre de mètre linéaire est de **3 mètres minimum** par exposant (voir tableau page 5).

3. MODE DE REGLEMENT

Règlement **par virement bancaire uniquement, entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre 2026** à l'ordre de :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	38000	00002002663	27

Domiciliation
TPGRENOBLE

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1380	0000	0020	0266	327
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :
OCCUPATION DOMAINE PUBLIQUE
REGIE RECETTES STANTOINE LABBAYE
MAIRIE
62 PLACE FERDINAND GILIBERT
38160 SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE

> **Le règlement ne devra pas être effectué avant la validation officielle du dossier.**

> Aucune installation ne sera acceptée si votre virement n'a pas été reçu sur ce compte **avant le 20 novembre**.

> Un **justificatif de paiement** vous sera remis en main propre le jour de votre installation.

4. REMBOURSEMENT

En cas d'annulation de l'inscription par l'exposant :

> **Avant le 1^{er} novembre**, la somme versée sera remboursée intégralement. *(Puisque c'est la date limite de règlement)*

> **Entre le 1^{er} et le 20 novembre**, la somme versée sera remboursée à hauteur de 50%.

> **Après le 20 novembre**, la somme versée restera acquise à la mairie.

5. DEROULEMENT

> **Les exposants seront installés en extérieur, dans le haut du village de Saint Antoine (Grande cour et Basse cour)**. Le comité organisateur est le seul qui est habilité à placer les exposants et aucune réclamation ne sera prise en considération le matin du marché. Nous ferons le maximum pour satisfaire les demandes écrites, aussi précisez bien vos besoins dans le dossier d'inscription.

> Les exposants seront accueillis le samedi dans la matinée par des représentants de la mairie. **Les installations se feront à partir de 7h et devront impérativement être terminées à 12h**. Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements vacants à partir de 11h.

> **Les véhicules des exposants seront obligatoirement garés à l'extérieur de l'enceinte du marché,** dans le parking prévu à cet effet. Aucun véhicule ne sera accepté après 12h dans l'enceinte du marché.

> Le marché est annoncé au public de 13h à 20h le samedi et de 10h à 19h le dimanche. **Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture annoncés et à ne remballer qu'en fin de manifestation :** les exposants ne respectant pas les horaires ne seront pas acceptés lors des prochaines éditions.

> **Les exposants s'engagent également à présenter des produits et des objets de qualité qui correspondront à ceux annoncés dans leur fiche d'inscription.** Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever les objets ne correspondant pas aux critères retenus.

> Les exposants respecteront les **dispositions en vigueur** et notamment les arrêtés du 09/01/2009 et du 15/05/2009 relatifs à la prévention et à la répression du recel, et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers. Ils tiendront aussi à la disposition des organisateurs toutes les informations nécessaires à la tenue du registre prévu par l'arrêté du 15/05/2009 ECEA0902-763A.

> **Les exposants doivent prévoir tout le matériel nécessaire à leur installation,** barnum hermétique sur les 4 côtés et lesté, tables, chaises et matériel électrique. Cette manifestation se déroulant en hiver, le barnum doit être suffisamment solide et arrimé afin de supporter au mieux les risques d'intempéries (neige, pluie, vent).

> Chaque stand disposera d'une puissance électrique de **400 Watts maximum et chaque exposant devra posséder une rallonge de 30 mètres minimum** afin de procéder à son raccordement au boîtier électrique (aucune rallonge ne sera fournie par les organisateurs). Si une puissance électrique supérieure à 400 Watts est nécessaire (appareils à crêpes...), merci de le signaler sur votre demande d'inscription, l'organisateur étudiera la possibilité de répondre à cette demande. Seuls les fours à gaz seront tolérés pour les cuissons éventuelles et **tout éclairage halogène ainsi que tout chauffage électrique sont à proscrire.** Chaque exposant aura l'entière responsabilité de son installation électrique à partir du boîtier de sortie que nous mettrons à votre disposition. Nous vous rappelons qu'il existe maintenant des lampes LED qui limitent fortement la consommation d'énergie et dans un souci de développement durable, nous vous conseillons vivement leur utilisation.

> **Un espace chauffé sera à la disposition des exposants** pendant les 2 jours avec boissons chaudes gratuites.

> **Une société de gardiennage professionnelle assurera la surveillance des stands dans la nuit** de samedi à dimanche de 20h à 8h. A partir de 8h, les exposants ont la responsabilité de leur stand.

> Les poubelles devront être stockées aux endroits identifiés par l'organisateur.

> **Chaque exposant a l'obligation de nettoyer son emplacement** sous peine de se voir refuser la participation au prochain Noël des Lumières.

6. **DECORATION DES STANDS**

> **La possession de tentes est obligatoire** pour tous les participants afin de donner une cohérence à l'évènement. Elles doivent être aux normes, en parfait état de fonctionnement et convenir à une utilisation extérieure (neige, pluie, vent).

> Nous nous efforçons à mettre en valeur le site exceptionnel de St Antoine l'Abbaye, merci d'en faire autant en insistant sur la décoration de votre stand.

Veillez également à bien éclairer vos stands car la nuit l'éclairage public ne permet pas une bonne visibilité à l'intérieur des barnums.

> La décoration des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité.

> **Les exposants qui ne décoreront pas leur stand ne seront pas acceptés lors des futures éditions du Noël des lumières.**

MAIRIE
DE
SAINT-ANTOINE L'ABBAYE



NOËL DES LUMIERES
Grande Cour de Saint-Antoine-l'Abbaye
5 et 6 décembre 2026

BULLETIN DE PARTICIPATION
A renvoyer avant le 5 octobre 2026 à

1. PARTICIPANT

Raison sociale :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal / Ville :	
Téléphone (fixe et/ou portable) :	
E-mail :	
N° d'identification professionnelle (MSA, RM, RC...) :	

RESERVATION (électricité comprise)

Type d'emplacement (3m minimum)	Mètre linéaire	Restauration et Buvettes <u>à consommer sur place</u>	Mon Choix	Vente de produits alimentaires (1) et non alimentaires	Mon choix
	3 m	150€		90€	
	4 m	200€		115€	
	5 m	250€		140€	
	6 m	300€		165€	

(1) non consommables sur place

Le règlement ne devra pas être effectué avant la validation officielle du dossier

